



65711 - Rompre son jeûne à l'école ou retarder l'Iftar et la prière ?

question

Je poursuis des études en ce moment. Certains jours sont pénibles et j'y passe longtemps à l'institut. Ma question est de savoir s'il m'est permis de rompre mon jeûne et de faire la prière du coucher de soleil à l'institut ou d'attendre mon retour à la maison pour prier? Je finis mes cours quelques minutes avant ladite prière et arrive chez moi une demie heure plus tard. Si je prie à l'institut, je rate le moyen de transport que je dois prendre pour rentrer et arriverai en retard à la maison. Quel conseil me donnez-vous dans ce cas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'empressement d'accomplir la prière au début de son heure fait partie des meilleurs actes auprès d'Allah le Transcendant et le Très-Haut. Sous ce rapport, Abdallah Ibn Messaoud (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « J'ai interrogé le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) sur l'action la plus aimée par Allah et il a dit : « Accomplir la prière en son heure. » Il (Abdallah Ibn Messaoud) a dit : « Puis la quelle ? » Il (le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La piété filiale. » Il a dit : « Puis laquelle ? » Il a dit : « Le *Djihad* sur le chemin d'Allah. » (Rapporté par Al-Boukhari : 527 et par Muslim : 85).

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Cet hadith incite à accomplir la prière en son heure. On peut en déduire que cela est recommandé dès le début de son heure par précaution et pour s'empressement à l'accomplir en son temps. » *Charh Muslim* (2/265).

Selon Oumm Farwa (Qu'Allah soit satisfait d'elle) on a interrogé le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Quel est le meilleur acte ? » Il a dit : « Accomplir la prière au début de son heure. » (Rapporté par Abou Dawoud (426) et jugé authentique par Al-Albani.



L'imam Ahmed (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Accomplir la prière au début de son heure m'est de beaucoup plus préférable excepté dans deux prières : la prière d'*Al Icha* et celle du *Dhojr* pour attendre qu'il fasse moins chaud. » Voir *Al-Moughni* (1/398).

De même, il est recommandé de rompre vite le jeûne (*I'iftar*) conformément à ce qui est mentionné dans plusieurs hadiths, notamment celui rapporté par Al-Boukhari (1957) et par Muslim (1098) d'après Sahl Ibn Sa'd (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Les gens demeureront dans le bien-être aussi longtemps qu'ils s'empresseront de rompre leur jeûne. »

Voir la réponse donnée à la question N° [50019](#) et la réponse donnée à la question N° [13999](#) .

Ainsi, cher frère auteur de la question, de tout ce qui précède il s'éclaircit que ce qui est recommandé dans votre cas est de vous empresser à rompre votre jeûne et de faire la prière d'*Al-Maghreb* à l'institut. Mais tout cela reste préférable mais pas obligatoire.

En effet, si c'est pénible pour vous et que vous craignez de rater votre moyen de transport et d'arriver tard chez vous, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous retardiez la prière pour l'accomplir une fois arrivé à la maison, à condition que vous soyez sûr d'arriver avant l'appel de la prière d'*Al Icha*. Vous pouvez rompre votre jeûne en route avec quelques dattes que vous emporteriez avec vous.

Si votre question porte sur la rupture du jeûne du Ramadan liée à la pénibilité du travail, nous y avons déjà répondu dans le cadre de la question N° [43772](#) .

Puisse Allah vous assister à faire ce qu'Il aime et agrée, et qu'Il vous récompense pour votre empressement à Lui obéir.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.